

DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS  
CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE  
COMMUNE DE VIGLAIN 45600

mail : [viglain@wanadoo.fr](mailto:viglain@wanadoo.fr)  
Tél. : 02.38.37.20.15

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code des Collectivités Territoriales**

**Convocation du 25/05/2023**

**Présents** : Mmes et Mrs René HODEAU, Lucette BENOIST, Pierrick KERLEAUX, Claude BERTHON, Dominique BILLOTEY, Marine LEGRAND, Gabriel CALLARD, Anne-Sophie HODEAU, Guillaume QUETTIER.

**Absents excusés** : Mrs Eric LEGRAND, Fabien FAISEAU, Maxime DEKEUKELAERE  
Mmes Lysiane CHEVALIER et Helena BAFUNNO

**Pouvoirs** : Mr Eric LEGRAND a donné pouvoir à Mme Lucette BENOIST  
Mr Fabien FAISEAU a donné pouvoir à Mr Guillaume QUETTIER  
Mme Lysiane CHEVALIER a donné pouvoir à Mr Pierrick KERLEAUX  
Mme Helena BAFUNNO a donné pouvoir à Mr René HODEAU

**Secrétaire de séance** : Mme Marine LEGRAND

**1°) APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE :**

Le Conseil Municipal approuve la séance du 30 mars 2023 à l'unanimité.

**2°) REUNION PUBLIQUE LE MARDI 06 JUIN 2023 POUR LA FIBRE OPTIQUE :**

Le maire informe d'une réunion publique le mardi 06 juin 2023 à la salle polyvalente pour la fibre optique sur le territoire de la Commune.

Mr Frédéric NERAUD, vice-président du Conseil Départemental, et élu en charge du numérique, sera accompagné de Mr Xavier GAMBILLON, responsable du service Aménagement Numérique du Territoire et d'un représentant de la délégation de Service Public, qui déploie la fibre pour le Département.

Un document de présentation (type Powerpoint) sera projeté concernant l'arrivée de la fibre optique sur la Commune (coût, avantages, l'installation, la couverture et la commercialisation).

**3°) ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE REHABILITATION DE L'IMMEUBLE SITUE 8 RUE ROMAINE :**

Le maire informe son assemblée de la réunion du Vendredi 26 mai 2023 en présence de Mr JESUS, le bureau d'études A.M.O. (assistant à Maître d'Ouvrage), et quelques élus présents, sur l'état d'avancement du projet de réhabilitation de l'immeuble situé 8 Rue Romaine, en commerce.

Il a été, à nouveau évoqué les différents scénarios, et après discussions, il sera proposé au Conseil Municipal de retenir le scénario n° 3 « Rénovation + extension ».

Concernant la rénovation de l'existant, il a été suggéré une rénovation limitée, afin d'économiser le coût des travaux.

Un questionnaire sera distribué aux Viglainois et Viglainoises, afin de réaliser une étude de faisabilité et de rentabilité du type de commerce pouvant être installé.

Après le retour des questionnaires, une analyse et un avis sera effectué par la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie).

#### **4° ETAT D'AVANCEMENT DE L'ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT :**

Une réunion de démarrage du schéma directeur d'assainissement a eu lieu le 04 mai 2023, avec le bureau d'Etudes Buffet Ingénierie Altéréo et des élus.

Cette étude se déroulera sur 14 mois, avec 5 phases, Analyse du problème et enquête préalable, campagnes de mesures, localisation précise des sources d'apport, définition d'un programme de travaux et élaboration du schéma directeur.

Il est précisé que la problématique majeure sur le territoire concerne la filière de traitement et sa pérennité dans le temps et la présence d'eaux claires parasites.

#### **5°) ADRESSAGE : ACQUISITION DE PANNEAUX SIGNALIQUES :**

Le maire confirme que la mise en place de l'adressage sur le site de la base d'adresses nationales est terminée, il reste l'acquisition des nouvelles plaques de Rues et numéros d'immeubles.

Il a été nouvellement désigné 33 plaques de rues et 154 numéros d'immeuble.

Le conseil municipal charge le maire de solliciter des entreprises pour le chiffrage de cette nouvelle signalétique.

#### **6°) ACHAT D'UN RETROPROJECTEUR ET INSTALLATION DE LA WIFI A L'ECOLE :**

Le maire informe que le corps enseignant a sollicité le besoin d'un projecteur et la Wifi dans toutes les classes.

Le maire présente d'un devis de SMS (Sully Micro Service) de St-Père-sur-Loire.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour l'acquisition d'un projecteur et l'installation de la Wifi dans les classes et charge le maire de solliciter une subvention dans le cadre du fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully.

#### **7°) DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE LE MERCREDI 21 JUIN 2023 :**

Le maire présente un courrier de l'Association « Musique et Improvisation » de Viglain, en date du 1<sup>er</sup> mai 2023 informant, qu'à l'occasion de la Fête de la Musique, le 21 juin prochain, elle se produira pour animer cet évènement.

L'association « Musique et Improvisation » se chargera de faire venir des groupes de genre musical différent.

Musique et Improvisation sollicite une aide financière auprès de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 400.00 €

## **8°) AFFAIRES DIVERSES**

### **Travaux de voirie Rue de la Pinaudière et Route de Guilly :**

Suite à la délibération n° 2022-64 du 08 décembre 2022, le conseil municipal avait autorisé le maire à consulter des entreprises pour ces travaux de voiries.

2 entreprises avaient répondu EUROVIAS et COLAS.

Le conseil municipal avait retenu Entreprise COLAS, et avait décidé de lancer ces travaux. Le maire accompagné d'Eric LEGRAND, adjoint aux travaux, ont reçu un responsable de l'Entreprise COLAS pour une mise au point des travaux à réaliser.

Une partie de la Rue de la Pinaudière et de la Route de Guilly sera remise en état.

### **Taxe d'aménagement : possibilité d'augmenter le taux (avant le 01/07/2023) :**

Le conseil municipal a la possibilité de modifier le taux de la taxe d'aménagement qui s'applique sur les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Actuellement le taux est à 3 %.

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux.

### **Eau :**

Dans le cadre de la mise en place de mesures pour éradiquer le CVM dans les canalisations d'eau potable, des purges sont en cours.

Le maire informe qu'il a commandé 2 autres campagnes d'analyses, l'une fixée pour le jeudi 27 juillet 2023, la seconde prévue en septembre ou octobre 2023.

Affiche le 16 juin 2023

Le Maire,

René HODEAU



